

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

(C/C.Franck.)
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 82/614 / du 26/6/1982

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais,

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, GRAND
MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CONGOLAIS.

- VU - la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo ;
- VU - le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du mérite Congolais ;
- VU - le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de l'Ordre du mérite Congolais ;
- VU - le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;
- VU - le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du Conseil de l'Ordre du mérite Congolais ;

SUR proposition des Camarades : - Membre du Bureau Politique, Chargé de l'Ideologie et de l'Education ;
- membre du Comité Central, Ministre de la Culture, des Arts et de la Recherche Scientifique ;

Après Avis de la Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE 1er: Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais ;

AU GRADE DE COMMANDEUR :

Monsieur MALONGA Jean, Premier Ecrivain Congolais à Brazzaville.

AU GRADE D'OFFICIER

- Monsieur MIGNARD Jean-Pierre, Administrateur, Directeur Général Adjoint de la B.C.C. à Brazzaville.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions contenues dans le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959 en ce qui concerne les droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 Juin 1982

Colonel Denis SASOUM-NGUESO.-